



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÉREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 10 octobre 2019

Le Président du Conseil communal, Jean-René Lepezel, souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte. Il informe les conseillers que François Mathey sera porté absent - quoique *présent* dans la salle. En effet, avec l'accord du Président du Conseil, il interviendra ce jour dans la discussion du préavis 34/2019 comme conseiller technique de la Municipalité.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 34
Membres excusés : 6
Membres absents : 0
Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 33/2019 : Arrêté d'imposition pour l'année 2020
5. Préavis 34/2019 : Adhésion au Groupement Forestier La Dôle
6. Rapport des délégués aux associations intercommunales
7. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

- Monique Locatelli, Syndique : en page 5 : « notre reconnaissance pour LES généraux donateurs » et non LE.
- Jacques Ansermet, Conseiller : en page 7, divers, la 1^{ère} ligne ne veut rien dire.
- Patrick Barras, Municipal, répond qu'en fait Swisscom allait mettre l'accent sur la fibre optique, dans différents villages. Chésérex a répondu ne pas être intéressé.
- Pascale Ferrari, Conseillère : en page 4, 4^e &, la bibliothèque publique a été refusée par l'AEE (et non par AIAB). Celle-ci est au même étage que la bibliothèque scolaire.
 - Monique Locatelli, Syndique : en page 8 : l'abréviation de l'Association des communes vaudoises est AdCV.
- Le procès-verbal tel que modifié est approuvé à la majorité et 1 abstention.

2. Communications du bureau

Jean-René Lepezel, Président, rappelle les élections fédérales du 20 octobre pour lesquelles un ou deux conseillers supplémentaires pour le dépouillement seraient souhaitables.

Madame Henriette Hauser, se porte volontaire. Mesdames Lüscher et Pernet avaient déjà donné leur accord lors du précédent conseil.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Notre apprenti, Sébastien Rey, a réussi sa deuxième année.

- Les liquidités de la commune se portent bien. Le solde du CCP est de CHF 3'395'206.79. Divers paiements prévisibles encore en suspens laissent un solde de CHF 1'934'042.69.
- Au niveau des acomptes des impôts : depuis le 1^{er} janvier 2019, on constate un montant total de CHF 5'446'000 qui peut se ventiler ainsi : CHF 3'370'000.- personnes physiques, CHF 400'000.- personnes morales, CHF 1'430'000.- impôts à la source, CHF 246'000.- impôts anticipés.
- Pour la péréquation 2018, nous avons reçu les chiffres définitifs : CHF 4'579'470.- . Nous avons une rétrocession de CHF 2'063'000.-
- Pour la péréquation 2019, les acomptes sont de CHF 3'650'048.- et pour 2020, CHF 4'963'123.-

Patrick Barras, Municipal :

- Le chemin piétonnier avance bien : il reste à poser les candélabres sur la partie en goudron du trottoir. Nous avons aussi demandé de poser une prise électrique pour placer un radar de vitesse. Remerciements à l'entrepreneur pour le travail effectué. Nous avons eu une mauvaise surprise avec les cunettes qui étaient toutes à refaire : on ne pourra refacturer cette dépense au Canton vu que nous avons reçu ce terrain gratuitement.
- Entrée en vigueur depuis le 15 janvier 2019 de la loi interdisant le survol de drones sur les zones habitées.
- Les excréments de chiens sont de plus en plus nombreux : des mesures sévères sont envisagées à l'encontre des propriétaires.

Yvan Laurent, Municipal :

- Situation de l'eau : le débit des sources a été très bas au courant de l'année. Au niveau du SIECGE une mesure fut de couper l'eau des fontaines, beaucoup d'autres communes l'ont fait également. Concernant la nappe phréatique située à Duillier, un niveau aussi bas n'a jamais été constaté depuis 30 ans. On a donc dû arrêter de pomper dans cette nappe.
- Nous avons un fonds de contribution gérée par le Canton pour construire des abris pour les citoyens. Autrefois un abri était obligatoire lors d'une construction et les habitants qui n'en possédaient pas devaient payer une somme à l'ORPC. Il s'ensuit que ce fonds ainsi constitué (CHF 337'691.-) et qui ne sert plus, permet aujourd'hui de restaurer des abris de la commune et d'en construire de nouveaux. Il doit être liquidé au plus tard en 2025, sinon c'est le Canton qui le récupère. Un processus a été mis en place : le Canton veut connaître le nombre de placements en abri dont dispose la commune : en théorie nous avons des places couvrant 121 % de nos besoins. Toutefois, ces abris n'ont jamais été contrôlés. L'ORPC a estimé que seul 51% des habitants ont un abri, les autres abris n'étant pas clairement recensés. Il s'agit de les trouver pour que la couverture soit entière. Nous pourrions alors payer notre cotisation annuelle à partir de ce fonds.

Pascal Steimer, Municipal :

- La STEP arrive en fin de vie. Pour des raisons financières, politiques et techniques imposées par le Canton, on ne va pas se lancer dans une reconstruction. Depuis 2016 un comité de pilotage a été constitué qui regroupe l'AEB (Association des Eaux du Boiron), l'APEC (Association Intercommunale pour les Eaux usées de la Côte), ainsi que Gland, Nyon, Prangins, Chéserey et Gingins. Ce comité a travaillé plusieurs années à l'élaboration du remplacement des steps locales par une step unique. On arrive à bout touchant. Une conférence de presse aura lieu fin novembre et on espère une construction en 2025.

Dominique Fleury, Municipal :

- La Municipalité a décidé de se rapprocher des citoyens par des actions tous publics :
le 7 septembre : sensibilisation aux plantes invasives avec la contribution de deux connaisseurs.
le 19 septembre : cérémonie des drapeaux des JO 2020 : le drapeau est hissé sur la place du village. La Municipalité a décidé de soutenir les jeunes.
le 26 septembre : les éclairages publics se sont éteints et la Municipalité a profité d'organiser une soirée instructive et conviviale sur la pollution lumineuse pour les animaux nocturnes, soit une animation par des employés du Zoo de la Garenne, la présence de l'ASTRAC (Astronomes Amateurs de la Côte) dont le

télescope et les explications de la voûte céleste ont beaucoup plu aux habitants. Il est à relever que ces trois événements n'ont pas été bien soutenus par la population et c'est très dommage !

- Place de jeux : les travaux vont débiter vers le 20 octobre.

4. Préavis 33/2019 Arrêté d'imposition pour l'année 2020

Philippe Widmer, rapporte pour la commission des finances. Il ne lit que la conclusion du rapport de trois pages puisque les membres du Conseil ont reçu le rapport, et ont eu l'occasion de l'étudier.

La discussion est ouverte.

Francis Baud, Conseiller, a lu attentivement le rapport très fourni et remercie la commission pour son travail. Il se demande si on a besoin de ce 1,5 point d'impôt supplémentaire. On pourrait diminuer le taux d'impôt pour que la charge fiscale globale reste la même, et reconsidérer la situation en 2020 pour les années suivantes. On n'a pas non plus tenu compte du revenu financier de la RIE 3 : allons-nous recevoir de l'argent ? Le fait de ne pas neutraliser l'effet de l'augmentation du taux cantonal en baissant le nôtre de 1,5 point donnerait certainement un message négatif aux contribuables. Par conséquent il propose un amendement, baissant le taux de 1 point au lieu de 1,5 point, fixant le taux d'imposition à 56 points pour 2020.

Jean-René Lepezzel, Président, précise donc qu'un amendement est déposé et qu'il porte sur les éléments 1, 2, et 3 de l'arrêté d'imposition pour 2020, les autres éléments de l'arrêté restant inchangés.

Mme Locatelli, Syndique, répond que les chiffres laissent penser qu'on thésaurise, mais deux communes sur trois préconisent de maintenir le taux communal en l'état. Il y a deux ans la Municipalité avait demandé une augmentation de 54 à 59 points, et avait finalement obtenu une hausse de 3 centimes du point d'impôts à 57. Les charges de péréquation évoluent en dents de scie, et les dix dernières années nous avons cumulé de nombreux déficits, au total CHF 11'150'000.- qui ont été absorbés par la réserve générale. Le Canton augmentant de 1,5 point, nous étions censés réduire le nôtre de 1,5 point. Cependant, le Canton prévoyant de redescendre son taux pour 2021 d'un point à 155 points, il y aura donc moins de recettes pour le Canton et il est probable que les communes seront appelées à compenser cette baisse. De plus, une nouvelle péréquation est en train d'être mise en place et entrera en vigueur en 2022. Il est question que celle-ci prenne en considération non seulement les recettes fiscales des communes mais également toutes les taxes, les apports en loyers, les biens immobiliers. En bref, il y a beaucoup d'inconnues aux influences négatives !

Francis Baud, Conseiller, précise qu'on parle de 2020. Si le Canton diminue son taux pour 2021, on pourra réajuster le nôtre si nécessaire. Nous avons une bonne santé financière et un patrimoine bien entretenu. Il demande quel est l'avis de la commission des finances sur la baisse du taux proposé.

Philippe Widmer, Conseiller, explique pour commencer la conséquence pour Chésèrex de la reprise par le Canton de notre contribution à l'AVASAD contre le transfert au Canton de la ponction de 1,5 point d'impôt. Le Canton prendra à sa charge la participation des communes à l'AVASAD qui est une contribution en franc par habitant représentant en moyenne 2,5 points d'impôts de toutes les communes vaudoises. S'agissant de vases communicants, le Canton devrait augmenter son taux de 2,5 points pour absorber cette charge, et les communes baisser le leur de 2,5 points en moyenne. Nous parlons d'une moyenne et toutes les communes ne sont pas touchées de la même manière : cela dépend où on se situe relativement à la moyenne. Pour Chésèrex, la contribution à l'AVASAD fut en 2018 de CHF 118'000.-, soit l'équivalent de 1,1 point d'impôt de Chésèrex. Transférer 2,5 points de revenu fiscal au Canton, soit CHF 270'000.-, pour une diminution de charges de CHF 118'000 aurait donc été largement défavorable. Afin de ne pas trop pénaliser les petites communes avec une valeur de point d'impôt élevée, il a été convenu que toutes les communes puissent conserver 1 point d'impôt et ne transfèrent au Canton non pas 2,5 points mais 1,5 point contre la reprise de la contribution à l'AVASAD. Concrètement sur la base 2018 cela diminue fortement l'effet négatif pour Chésèrex : nous aurions transféré CHF 163'000.- de revenus au Canton pour une baisse de charges de CHF 118'000.-. Finalement, le Canton reprenant l'équivalent de 2,5 points d'impôt en moyenne de charges, mais ayant décidé auparavant de baisser son taux d'un point en fonction de sa bonne santé financière, l'augmentation nette ne sera donc que de 1,5 point au niveau cantonal. On peut donc conclure que sur la base 2018 et des estimations 2020, le fait que le Canton reprenne à sa charge les contributions communales à l'AVASAD a un effet net négatif pour Chésèrex d'un demi-point d'impôt. L'ancien système nous était beaucoup plus favorable, et la situation aurait été pire si nous avions dû transférer 2,5 points d'impôt. Toutes choses égales par ailleurs une baisse de 1 point et non 1,5 point serait neutre pour Chésèrex.

Ensuite, il faut revenir sur le tableau de la page 2 du rapport de la commission des finances « Adéquation du taux d'impôt ». La dernière ligne démontre que le taux d'impôt a permis de dégager une marge d'autofinancement positive de CHF 785'000.- par année en moyenne sur les sept dernières années. Cette excellente situation est confirmée par nos liquidés ajustés de CHF 4 millions au bilan fin 2018. Les grands décalages dus à la péréquation ne permettaient pas jusque-là de se faire une opinion sur l'état de la trésorerie réelle. Cependant, en 2019 on peut s'attendre à un correctif de péréquation négatif et nous allons très probablement finir avec une marge brute d'autofinancement négative avec les revenus fiscaux générés par notre taux fiscal actuel.

En conclusion, nous avons à court terme les réserves financières pour assumer une baisse du taux d'impôt d'un point et une marge d'autofinancement négative. Mais la mission de la commission des finances est de juger de l'adéquation du taux d'impôts pour dégager une marge d'autofinancement positive : les simulations montrent que ce n'est pas le cas même en conservant notre taux inchangé. Dans ces circonstances nous ne pouvons pas recommander une baisse du taux. Par contre, c'est au Conseil de se déterminer sur l'utilisation de notre réserve monétaire pour le cas échéant couvrir une marge d'autofinancement négative générée par la baisse du taux d'impôt.

Patrick Barras, Municipal, ajoute que le Canton tente depuis plusieurs années avec les mécanismes de péréquation d'harmoniser les taux d'impôts communaux aux alentours de 64 points. Si on suit les recommandations de la commission des finances et l'amendement de Monsieur Baud, on s'éloignera de l'objectif et nous serons appelés à contribuer d'une manière ou d'une autre à la solidarité. On entend dire qu'on n'a pas de projets d'investissement pour l'utilisation de notre réserve monétaire accumulée, mais il y a plusieurs projets en cours tels que le bâtiment multifonctionnel pour un montant de CHF 9,5 millions, comprenant l'UAPE, la voirie, la caserne de pompiers, le local forestier et un parking souterrain. On a certes des infrastructures en bon état mais vu l'âge de nos bâtiments il y a des problèmes de chauffage, d'infiltration d'eau, de stores défectueux, etc. Ce n'est pas le moment de penser qu'il faut se passer d'entrées financières.

Francis Baud, Conseiller, répond que si on baisse d'un point à 56 points, les entrées financières de la commune diminueront bien, mais cela correspond pour Chésereux au coût de l'AVASAD repris par le Canton qui lui augmentera son taux de 1,5 point. Finalement, l'augmentation de la charge fiscale totale pour le contribuable de Chésereux sera tout de même de 0,5 point d'impôt. Comme aucun préavis n'a encore été présenté concernant les projets prévus de constructions, on peut conclure que ces derniers ne se réaliseront pas en 2020, et on peut donc utiliser notre réserve de liquidités pour "subventionner" une baisse d'impôts !

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, rappelle qu'on a le Canton d'un côté et de l'autre, une association de communes (AdCV) qui discute d'une répartition des charges. Le Canton accepte de reprendre certaines charges et les communes devraient baisser leurs impôts. Deux tiers des communes ne jouent pas le jeu et il estime que ce n'est pas correct. C'est un signal négatif donné à la population. Il soutiendra donc l'amendement.

Monique Locatelli, Syndique, comprend très bien. C'est toujours plus facile de demander une baisse d'impôts plutôt qu'une hausse. En cas de baisse, l'année prochaine une augmentation de 1 à 2 points sera certainement nécessaire pour 2021.

Un audit de la Cours des comptes a été récemment publié. Madame la Syndique encourage les conseillers à lire ce rapport qui révèle pas mal de faiblesses au niveau du Canton.

Jean-René Lepezzel, Président, demande à Francis Baud s'il maintient son amendement. Il répond par l'affirmative.

Vote pour l'amendement du préavis 33/2019 (pts 1,2,3) portant sur les modifications de l'arrêté d'imposition aux points 1,2 et 3 avec un taux de 56 %.

Vote : 13 oui, 18 non, 0 abstention. L'amendement est refusé.

Vote pour le préavis 33/2019 tel que présenté :

20 oui, 6 refus, 6 abstentions.

Le préavis No 33/2019 est accepté à la majorité

5. Préavis 34/2019 : Adhésion au groupement forestier La Dôle

La conclusion du rapport de la commission des finances est lue par Christian Piaget.

Stéphanie Barrat lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Philippe Widmer, Conseiller, est déçu par le travail de la commission ad hoc et demande une analyse plus approfondie des statuts.

La commission ad hoc estime ne pas devoir en dire plus.

Philippe Widmer, Conseiller, aimerait que les conseillers réfléchissent un peu plus. Les associations intercommunales – comme l'est ce groupement - sont un mal nécessaire, mais on donne le pouvoir plus loin et parfois on se plaint ensuite. Il aimerait savoir comment on se positionne sur la structure juridique.

Pascal Ansermet, Conseiller, répond que les statuts ont été vus par des communes, des municipaux et autres. Pourquoi devrions-nous refaire des statuts ? Nous sommes un groupement qui travaille ensemble et Chésereux n'est pas la seule commune à prendre des décisions. Il faut aussi faire confiance aux personnes qui ont élaboré ces statuts.

Francis Baud, Conseiller, pense qu'on devrait demander l'avis de François Mathey sur les statuts de cette nouvelle structure.

François Mathey, garde-forestier, est le conseiller de la commune sur le plan technique. Il estime ne pas devoir s'exprimer sur les statuts du groupement forestier.

Dominique Fleury, Municipal, précise qu'il a participé au groupe de travail. C'est une volonté de notre inspecteur d'arrondissement de créer un groupement entre le triage 122 (La Rippe) et 121 (Chésereux, Gingins, etc). Le Canton veut donner ses forêts en gestion à des groupes. Le triage 121 n'a pas de travail d'équipe mais le triage 122 a toute une structure en place. On parle maintenant beaucoup de biodiversité, de climat, de problèmes avec le gibier et des dégâts qu'il cause à nos forêts. Ce groupement permettrait une meilleure gestion de l'ensemble de ces problématiques. Il faut ajouter que nous n'avons pas inventé les statuts. Nous nous sommes inspirés de ceux d'autres groupements forestiers.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, aimerait avoir quelques lignes directrices par rapport à la gestion du personnel. Les employés, salariés, seront-ils assurés et sur quelle base.

Dominique Fleury, Municipal, répond qu'il y aura un comité de direction. Le personnel sera repris avec les mêmes conditions (caisse de pension, assurances). Ils étaient des employés cantonaux et seront des employés du groupement.

Vote pour le préavis 34/2019 : le préavis est accepté à l'unanimité.

Dominique Fleury, remercie le Conseil pour ce vote et ajoute que d'autres communes doivent encore se prononcer. Le délai pour former le groupement sera prolongé. Une visite d'un groupement forestier aura lieu le samedi 30 novembre aux Agittes près de Villeneuve. Avis aux personnes intéressées.

6. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE (Association Enfance et Ecole) : Nicolas Schwab

- Assemblée générale le 25 septembre,
- Visite du préfet – comme pour les communes,
- La bibliothécaire a donné sa démission. Le remplacement est en cours,
- Le matériel scolaire est à la charge du Canton, alors que les camps et courses sont à la charge des communes : maximum CHF 16.- par jour peuvent être demandés aux parents en tant que frais de repas,
- Pendant la première année de fonctionnement du BoResto : 18'466 repas servis, soit environ 450 repas par jour. Il y a eu des modifications dans les propositions de repas prenant en compte les remarques des consommateurs,
- Engagement de deux personnes pour surveiller les pauses,
- Mise en place du « Conseil des élèves » sur le site de Borex-Crassier dans l'idée de collecter les initiatives de la part des élèves et faire des propositions,
- Préavis 14 : création d'un espace vivant. Il marque la première étape d'un projet pilote pour la région de Nyon, qui devrait inclure d'ici quelques années un réseau de 15 écoles axé sur le développement durable et la biodiversité. L'espace comprendra plusieurs écosystèmes. Ces réalisations sont soutenues par le « Réseau Ecologique Cantonal » et un financement est prévu, entre autres par Région Nyon. Concrètement sur le site de Borex-Crassier, il s'agit de créer sur plusieurs pelouses aujourd'hui engazonnées des lieux de biodiversité à vocation pédagogique, animés par les maîtres de science. L'espace comprendra plusieurs écosystèmes ; étang, plantations d'arbres et arbustes indigènes, murs

en pierres sèches, hôtels à insectes. Préavis accepté moyennant une motion demandant de limiter la mise à disposition des fonds jusqu'en 2022.

- Préavis 15 : le budget 2020 est en augmentation de 3 % par rapport à 2018 et présente un total de charges à répartir de 7'690.- kCHF.
 - Déplafonnement du rabais fratrie pour les crèches,
 - Budget relatif aux caisses de classe, courses d'école et camp : augmentation +120.- kCHF,
 - Les loyers des écoles primaires et secondaires se réduisent (-345 kCHF) tandis que la nouvelle bibliothèque augmente le poste loyer + 220kCHF,
 - Le BoResto : charge supplémentaire de 501 kCHF.
- Le Préavis 15 « Budget 2020 » accepté à l'unanimité.

AIAB : Association Intercommunale Asse et Boiron : Evelyne Haesler

- Séance le 19 septembre
- Préavis : pour un crédit complémentaire de CHF 966'138.- pour financer les travaux de construction du bâtiment du restaurant scolaire, de la bibliothèque et médiathèque. Le dépassement du crédit est entre autres lié au déplacement des canalisations et des conduites, aux travaux supplémentaires sur le bâtiment Swisscom, à l'installation informatique selon les exigences de la DGEO et à l'extension du réseau d'alarme. Néanmoins le dépassement demeure dans la limite de la norme SIA de 10 %. Préavis accepté à la majorité.
- Préavis : budget de fonctionnement 2020 : les charges de 708'000.- CHF à répartir entre les communes d'Asse et Boiron, augmentation de CHF 7685.- par rapport au budget, charges de location de l'AEE de CHF 2'603'027 CHF (CHF 44'420 CHF de différence par rapport au budget). Préavis accepté à l'unanimité.

Région-Nyon : Pascal Ansermet

- Séance le 26 septembre : Pascal Ansermet était absent et le collègue Municipal était en charge de « la Nuit sans lumière », donc également absent à cette séance.

SDIS : Alexandre Bory et Patrick Barras

- Séance ordinaire le 24 septembre avec 2 préavis :
- Le budget 2020 accepté à l'unanimité,
- Le budget pour le remplacement de Zorba 122 (vieux véhicule de 31 ans). Le nouveau véhicule sera plus performant. Préavis accepté à l'unanimité.
- Patrick Barras ajoute que le SDIS a bénéficié d'un rabais et le véhicule a coûté CHF 71'000.- au lieu de 100'000.-

SIECGE : Jacques Ansermet

- Pas de séance

7. Divers

Jean-François Burkhalter, Conseiller, constate que c'est un bonheur de marcher sur le nouveau chemin piétonnier. Par contre, le dernier bout étant assez dangereux, il souhaite savoir si Gingins va prolonger ce chemin et quand.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'on attend toujours. On pourrait mettre des balises pour que les piétons se tiennent derrière celles-ci.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, a entendu que Gingins veut sonder sa population pour savoir quel serait l'intérêt d'avoir une ligne de bus entre Gingins et Trélex, et demande si notre commune a été approchée.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'il y avait en effet un projet mais il ajoute n'avoir pas de nouvelles. Lorsqu'on veut créer une nouvelle ligne, il faut des autorisations cantonales, il faut justifier les trajets... L'idée a été lancée mais sans retour de la part du Canton.

Patrick Barras, Municipal, ajoute que ce n'est pas une nouvelle ligne mais un prolongement de la ligne existante qui au lieu de tourner à Gingins tournerait finalement à Trélex. Cela posera entre autres le problème de la synchronisation des horaires des bus et de celui des trains.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, a assisté à une séance intéressante à Gland dans laquelle la Commune a proposé de créer une communauté d'habitants intéressés à la pose de panneaux solaires. La commune a contacté un bureau spécialisé dans le domaine qui s'occupera de tous les détails (mise à l'enquête, soumissions). Cela permet une commande groupée et une économie certaine. S'il y a beaucoup d'intérêt à Chéserey, on pourrait intégrer l'idée dans notre commune.

Patrick Barras, Municipal, ajoute que c'est une communauté de consommateurs-producteurs qui se met en place de plus en plus. La seule contrainte est qu'il faut créer une structure juridique. La Municipalité est ouverte à cette idée, le seul bémol est que nous avons à Chéserey des bâtiments protégés.

Evelyne Haesler, Conseillère, demande s'il y a une possibilité de réduire les lumières publiques, une sur deux par exemple.

Patrick Barras, Municipal, répond que pour faire cela il faut retirer de nouvelles lignes et refaire tout le câblage. On a déjà mis trois niveaux d'éclairage ce qui réduit sensiblement la consommation, mais il est vrai que cela ne se voit pas à l'œil nu. Nous pouvons relancer le mandataire pour savoir s'il y a une évolution possible dans ce domaine.

Dominique Fleury, Municipal, ajoute qu'on peut consulter le site « La nuit est belle », car une analyse est en train de se faire. N'oublions pas non plus les lumières inutiles dans le privé !

Francis Baud, Conseiller, évoque les préavis reçus par courriel et se demande s'il ne serait pas préférable d'avoir une plateforme où les conseillers pourraient aller télécharger les différents documents.

Jean-René Lepezel, Président, répond que c'est une question à laquelle le bureau a pensé mais il se peut que ça retarde l'accès aux rapports des commissions.

Pascal Steimer, Municipal, ajoute que la commune est en train de mettre en place un nouveau site internet avec une nouvelle technologie. Mais on favorise l'idée d'une plateforme dans laquelle les conseillers pourraient se connecter. Le problème du site internet est la sécurité.

Il profite d'avoir la parole pour parler d'un projet en cours, soit la téléphonie et le Wifi. Cette salle sera équipée d'une nouvelle installation Wifi.

Henriette Hauser, Conseillère, s'inquiète de la pause d'une antenne 5G sur l'école de Borex-Crassier.

Yvan Laurent, Municipal, répond qu'à sa connaissance il n'y en a pas et qu'il y a un moratoire pour l'instant.

Franco Rigamonti, Conseiller, demande si un passage-piétons est prévu entre le trottoir sur la route de Chiblins et le début du chemin piétonnier.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il y en aura un – même s'il n'est pas admis par le Canton, et que l'éclairage sera renforcé ainsi que la végétation.

Alexandre Bory, Conseiller, revient sur le concours cantonal des pompiers qui s'est très bien passé. Les bénéficiaires seront versés à deux associations : « Cœur à cœur » et « Flavi » (association qui s'occupe des grands brûlés). Le restant des bénéficiaires sera utilisé pour les aménagements du futur local des pompiers. Il remercie la commune pour son soutien et nous invite à consulter l'album photo de la manifestation. Il est vivement applaudi.

Thérèse Lüscher, Conseillère, aimerait savoir comment une autorisation a été obtenue pour la fête des motos et surtout pour pouvoir utiliser une route cantonale.

Patrick Barras, Municipal, répond que, en effet c'est une route cantonale, et c'est le Canton qui a donné l'autorisation. La Municipalité a été approchée et comme elle encourage les manifestations et animations se déroulant sur le territoire communal et que celle-ci était organisée sur un terrain privé, elle ne pouvait pas refuser. D'ailleurs l'ensemble des gens a été satisfait.

Monique Locatelli, Syndique, remercie les conseillers pour leur participation et invite chacun à une verrée. La séance se termine à 21h50.

Le Président :

Jean-René Lepezel



La secrétaire :

Lilly Steimer